

Note

Objet : MESURES DE PROTECTION DES PERSONNELS, DONNEURS ET BENEVOLES EN COLLECTE – COVID 19

Direction émettrice : Direction Collecte et Production des PSL

Diffusion : Interne

Nom du rédacteur : C.Jacquot / C.Wertheimer / H.Meinrad

Date de création : 05/06/2020

Annule et remplace la note du 26/05/2020

A l'attention des Responsables de Prélèvement

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte épidémiologique de baisse forte de la circulation virale qui a amené les Pouvoirs Publics à organiser la stratégie de déconfinement, les mesures de protection à appliquer concernant le personnel, le matériel et les locaux décrites dans la procédure « **Principales mesures mises en place pour protéger la santé du personnel face au Covid 19 en période de déconfinement** », enregistrée dans Gedeon sous la référence ENV/HSP/DC/FI/001, sont pour la plupart réaffirmées et rappelées dans cette note.

Les mesures d'entretien ne sont pas reprises, il convient de se référer à la procédure.

Les personnels de l'EFS et les bénévoles, doivent porter un masque sur toute la durée de la collecte.

1. A l'extérieur du lieu de collecte

Organisation de la file d'attente :

- Prendre en compte les mesures de distanciation sociale, à savoir le respect d'1 mètre entre chaque candidat au don (avec l'aide possible de bénévoles, de personnel de l'EFS hors collecte qui ne relève pas d'une activité critique, marquage au sol si possible, ...).
- Mise en place des affiches en vue de la file d'attente afin que les candidats au don puissent en prendre connaissance.
- En fonction de l'affluence, et dans le but d'éviter l'attente inutile des candidats : proposer des solutions alternatives (promesse de don, prise de rendez-vous, ...).

Le port d'un masque chirurgical est obligatoire pour tous les donneurs se présentant sur nos collectes.

Il sera donc demandé, dès la file d'attente, à chaque donneur de revêtir le masque chirurgical dispensé par l'EFS, faute de quoi le parcours du don ne pourra se poursuivre.

Les masques à jeter le sont dans des DASRI.

Les candidats se déclarant avoir des symptômes évoquant une infection à Covid19 sont invités à retourner à leur domicile.

Les accompagnants ne sont pas autorisés à entrer.

2. A l'intérieur du lieu de collecte

- Mettre en place un système de gestion des flux en limitant le nombre de personnes présentes simultanément sur le lieu de collecte en fonction des capacités de prise en charge
 - Supprimer tous les éléments mis en libre-service pour les candidats au don sur l'ensemble du parcours : livres, revues, tracts, dépliants, gâteaux, boissons, etc... Cela inclut l'accès aux verres, carafes et fontaines à eau en libre-service qui devront être temporairement mises hors service.
- En conséquence : fournir une bouteille d'eau de 50cl à chaque donneur avant le don.

1. A l'entrée

Pour les candidats au don qui ont été autorisés à entrer dans le circuit de la collecte, les consignes de prévention suivantes sont données :

- Ils doivent veiller à bien suivre le circuit qui leur est expliqué en respectant une distance de 1 mètre par rapport à une autre personne quand ils ne portent pas de masque.
- Les donneurs sont invités à se laver les mains (eau et savon doux) ou à procéder à une friction hydro alcoolique.
- Ils doivent porter un masque fourni par l'EFS jusqu'à l'espace collation.

2. Accueil

- Délimiter une zone d'au moins 1 mètre devant l'accueil donneur (si possible marquage au sol) quand une remise du masque en amont de l'accueil, c'est-à-dire à l'entrée n'a pas pu être organisée.
- L'agent d'accueil ne doit pas manipuler les éventuelles pièces justificatives d'identité présentées par le candidat au don.

3. Entretien préalable au don

- Friction hydro alcoolique systématique entre chaque candidat au don.
- Une attention toute particulière doit être apportée sur l'Information Post Don (IPD) : sensibiliser le donneur à l'importance d'informer l'EFS pour tout symptôme survenant dans 48 heures après le don.

4. Prélèvement

- La fiche décrivant les mesures de prévention des malaises ne doit pas être donnée au donneur mais explicitée par l'IDE.
- Les balles-mousse sont réservées au don en aphérèse. Si besoin impératif, la balle-mousse doit être emballée dans une alèse en papier ou un gant à usage unique, jeté après utilisation.
- A la fin du don, réinsister sur l'importance de l'IPD dans les 48h.
- Le donneur est autorisé à poursuivre son parcours par l'IDE ou le préleveur, uniquement si une place est disponible en salle de collation.

5. Collation

- Les donneurs sont invités à enlever leur masque à l'entrée de la collation.
 - Les donneurs sont invités à se laver les mains (eau et savon doux) ou à procéder à une friction hydro alcoolique avant la collation.
 - Une distance minimale d'1 mètre doit être respectée entre le donneur et l'agent de collation.
 - L'installation des tables de collation doit permettre de respecter la distance minimale d'1 mètre entre chaque donneur tout en garantissant la surveillance des donneurs.
 - Dans des circonstances particulières d'impossibilité de faire une distanciation de 1m, faire garder le masque aux donneurs mais dans ce cas n'offrir qu'une collation liquide à la paille (PSL/COL/DC/PR/001).
 - Privilégier les plateaux repas, emballages individuels.
 - Ne rien laisser en libre-service. La collation doit être servie aux donneurs assis à table.
 - Supprimer les boîtes à livres ou livres d'or et tablettes pour enquêtes de satisfaction à disposition des donneurs.
 - Privilégier l'utilisation de la vaisselle à usage unique ou, à défaut, augmenter la fréquence d'utilisation du lave-vaisselle cycle 60° pendant 30 minutes.
-
- Demander aux donneurs, à leur départ, de jeter les éléments qu'ils ont utilisés.

- Pour faciliter la gestion des flux, veiller à ce que la durée de la collation ne dépasse pas 20 minutes
- A leur départ du lieu de collecte, les donneurs sont invités à se laver les mains (eau et savon doux) ou à procéder à une friction hydroalcoolique.

Cas particulier des collectes en UMP

- Appliquer les mêmes règles de gestion de file d'attente que sur les collectes en salle.
- Privilégier les organisations où l'accueil et la collation s'effectuent hors de l'UMP (salle annexe, fourgon, barnum, ...).
- Veiller à l'aération constante du véhicule (portes et fenêtres ouvertes).

Le responsable de la collecte est garant de la mise en œuvre de ces mesures.



Hervé MEINRAD
Directeur Collecte et Production des PSL
Le 5 juin 2020